

Problématique d'accès des adultes résidents sur notre territoire à l'apprentissage du français et de son usage

Lettre ouverte

Dans un contexte de modification des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales et de l'augmentation des demandes du fait des flux migratoires, se précise une évolution des problématiques en matière d'apprentissage du français et de son usage.

Cette lettre se veut contribuer à alerter sur les difficultés que rencontrent les associations œuvrant dans l'apprentissage du français. A l'échelle du territoire régional il serait profitable qu'un dialogue collectif s'instaure entre les représentants des collectivités compétentes et les représentants associatifs afin de partager une réflexion commune sur la situation pour une politique globale en matière d'apprentissage du français.

Des constats:

Les associations membres du CAFT (Collectif Alpha Fle Toulouse) constatent une augmentation des demandes d'entrée en formation non pourvues et cela de façon récurrente depuis plusieurs années. La non-prise en compte, par les dispositifs et plateformes existantes, de certains publics de plus en plus présents sur notre territoire a pour conséquence l'accroissement des demandes dans nos structures de proximité. Si des dispositifs associatifs intègrent ces actions dans le cadre général de leur intervention, il n'en va pas de même pour beaucoup d'autres ayant un territoire d'intervention réduit.

En l'état actuel des financements et des moyens, les besoins des publics ne peuvent être pourvus.

➤ Exemples de publics n'ayant pas de solution de formation qui se tournent vers nos associations :

- Les personnes présentes depuis longtemps en France mais ne maîtrisant pas ou peu les savoirs de base,
- Les primo-arrivants peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine : les formations OFII ne sont pas adaptées aux problématiques d'apprentissage de ces publics,
- Les ressortissants de l'Union Européenne et les « Dublinés »,
- Les Mineurs Isolés Étrangers de 16 à 18 ans,
- Les Mineurs Étrangers de 16 à 18 ans,
- Les Mineurs Étrangers de moins de 16 ans relevant de l'Education Nationale,
- Les parents isolés avec des enfants en bas âges n'ayant pas de moyen de garde pour bénéficier des formations,
- Les personnes migrantes en situation de handicap,
- ...

Ces personnes qui nous sollicitent, pour la grande majorité, ne peuvent pas intégrer les dispositifs existants et/ou n'en trouvent pas d'adaptés à leurs besoins parmi l'offre de formation.

➤ Exemples d'offres de formation et de dispositifs ne répondant pas aux besoins des apprenants :

Dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine, l'offre maximum est actuellement de 300h, or pour un public analphabète le nombre d'heures nécessaires pour atteindre le niveau A1 est :¹

- A0→ A1.1 : 400 à 500 heures si non scolarisé
- A1.1→ A1 : 200 à 300 heures si non scolarisé

Soit environ 700 h de formation pour un analphabète.

De plus, les organismes de formations financés travaillent avec un nombre d'apprenants conséquent (officiellement de 18 à 25 apprenants mais le constat révèle une réalité de 30 personnes par cours).

Enfin les modalités d'organisation (2 journées de 7h et 2 journées de 3h30 par semaine) ne sont pas adaptées aux processus d'apprentissage.

➤ Conséquences sur le terrain :

Beaucoup des personnes cherchant des cours de français restent sans solution. Les associations de proximité se retrouvent saturées de demandes de formation d'apprentissage du français dans le cadre d'accès aux droits pour des publics de plus en plus précaires.

Le manque de financements et l'augmentation des besoins obligent les associations, afin de remplir leur mission, à faire appel à des bénévoles. Le bénévolat est une richesse pour notre société. Cependant le bénévolat doit être envisagé comme un appui supplémentaire aux formateurs salariés au lieu de les remplacer. Il permet d'individualiser l'accompagnement des cours collectifs. Pour ce faire il est nécessaire qu'il y ait des professionnels salariés suffisants car ils assurent une fonction de continuité avec des bénévoles souvent fluctuants. Ils sont les animateurs des équipes, les garants du projet et de la cohérence des méthodes pédagogiques.

Des jeunes diplômés ayant les compétences requises pour occuper un poste de formateur ne peuvent être recrutés faute de moyens. *"Je suis diplômée d'un MASTER FLE et je ne trouve que du bénévolat ou quelques heures sur des contrats de formateurs occasionnels"* - extrait d'une personne présente à la mobilisation nationale "Le français pour tous" en mai 2017.

Les institutionnels souhaitent, dans le cadre de leur politique, travailler davantage sur des logiques de parcours. Une fois sortis des dispositifs d'apprentissage, les apprenants sont orientés ou viennent spontanément vers les associations de proximité pour compléter leur apprentissage du français.

Parce que les financements ciblent certains profils en fonctions des compétences portées par les collectivités, les associations accueillent sans condition les profils n'étant pas éligibles aux dispositifs de droit commun.

¹ Sources : Anne VICHER - Ecrimed' - Portfolio - Mairie de Paris

Propositions :

Permettre un droit d'accès, sans condition et pour toute personne, à des actions d'apprentissage de la langue française et de son usage dans le cadre de la singularité et l'expertise des associations.

➤ Pour ce faire, il est nécessaire de :

1. Avoir des financements publics à destination des publics non pris en charge par les dispositifs existants cf p.1;
2. Ne plus flécher les financements sur un profil d'utilisateur spécifique. Que les associations soient financées pour accueillir le "Tout Public" sans distinction.
3. Obtenir des subventions pluriannuelles qui permettent de réaliser de véritables actions inscrites dans une logique de parcours. Les financements doivent permettre d'assumer l'embauche de formateur ainsi que les charges de fonctionnement inhérentes à l'action de formation.
4. Mettre en place des comités de pilotage réunissant l'ensemble des financeurs compétents dans l'apprentissage du français. Ces comités assureraient un suivi des actions transversales sur le territoire, permettraient de les évaluer et d'élaborer un dossier unique de subventions pluriannuelles. Ne plus procéder par la mise en concurrence d'appel à projet ou d'appels d'offre, qui font baisser la qualité de l'intervention car les prix sont tirés vers le bas.
5. Former des formateurs spécialistes de l'alphabétisation pour les adultes ayant été peu ou pas scolarisés dans leur langue maternelle. Se soucier de la qualité des actions menées par notamment une formation continue des formateurs, les échanges de pratiques...

Le 20 septembre 2018

Les membres du CAFT